

## PROCES VERBAL CONSEIL DU LUNDI 03 JUIN 2024

**Elus Présents :** Messieurs Sébastien DOUAY — Jean-Baptiste GRU – Yannick KAMPFER (arrivée à 18 H 20) – Jean-Paul DERMIGNY — Joël HAPPE – Thierry DUPARCQ — Jacques PINCHON — Jérémy JADOUL

Mesdames Laurence DECAYEUX— Adeline BORRUECO (arrivée à 18 H 10) — Caroline HENOCQ — Melinda DE ANDRADE — Gaëlle MILET

**Elu Absent excusé:** René CAILLEUX (pas de procuration donnée)

**Secrétaire de séance :** Caroline HENOCQ

### ORDRE DU JOUR :

↳ Approbation du compte rendu du 09 avril 2024

↳ Demande de Madame Audrey LEVERT

↳ Coulées de boue : gestion des conséquences.

### Approbation du compte rendu du 09 avril 2024 :

M le Maire demande à l'assemblée de reporter l'approbation au prochain conseil.

### Demande de Madame Audrey LEVERT

Mme Audrey LEVERT a sollicité une autorisation pour la construction d'un bateau sur le trottoir devant sa future habitation sise au 5 rue de Devise. La demande a été transmise à l'Agence Routière Est. Un avis favorable a été émis sous réserve de ne pas toucher aux caniveaux et à ne pas découper les bordures de la route départementale.

Avis est demandé au Conseil Municipal quant à une éventuelle participation de la commune aux travaux envisagés.

Intervention de Sébastien DOUAY qui rappelle la prise en charge par la commune de travaux d'un cas similaire.

Considérant ce fait, le Conseil s'accorde pour que la commune participe à la prise en charge des travaux.

*(Délibération 2024/19)*

### Coulées de boue : gestion des conséquences :

Le Conseil est invité s'exprimer sur la journée du 24 mai (coulées de boue) : impressions, réactions, remarques.

- **Organisation des secours :** Les pompes n'étaient pas en nombre suffisant et certaines ne fonctionnaient pas.

Mélinda DE ANDRADE déplore selon elle une mauvaise priorisation de la prise en charge des sinistrés par les pompiers : les plus touchés n'ont pas été pris en charge immédiatement par rapport à d'autres moins touchés.

Mélinda DE ANDRADE et Jérémy JADOUL soulignent la présence de la Croix Rouge et du réconfort apporté.

### **- Dégâts :**

Concernant les dégâts et leur indemnisation Gaëlle MILET attire l'attention sur le fait que les sinistrés n'ont peut-être pas eu le même niveau d'information.

Le Conseil s'exprime ensuite sur les disparités existant dans les contrats d'assurance des administrés sur ce qui est garanti et sur ce qui en est exclus : les vidanges de fosses septiques rendues nécessaires par la présence de boue qui s'y est accumulée.

M. Maire fait part d'intervention de grues et vidange des fosses septiques qui ont été demandées pour le compte de la commune sans son accord. Que doit supporter la commune : les vidanges de fosses septiques si les assurances ne prennent pas en charge et si l'intervention est liée aux coulées de boue ?

Les membres du Conseil à l'unanimité s'accordent pour recenser les sinistrés dont les assurances excluraient ces interventions et acceptent qu'en cas de non prise en charge par les assurances les interventions soient supportées par la Commune si elles sont liées aux coulées de boue

. (Délibération 2024/20)

**- Bennes mises en place par la commune** - *Les bennes doivent permettre aux sinistrés de déposer ce qui a été rendu inutilisable par les coulées de boues (ferrailles, objets divers, électro-ménagers)*

Des remarques concernant les bennes mises en place à la demande de la Commune par la CCES sont effectuées : La signalétique n'est pas respectée. Les dépôts sont effectués d'une part par des personnes qui ne sont pas concernées par le sinistre et d'autre part certains dépôts sans rapport avec ce qui peut être déposé ce qui entraîne des problèmes de gestion par la CCES et d'éventuels refus.

**- Nettoyage :**

Ce qui doit être mis en place pour le nettoyage. Le Chantier d'insertion peut intervenir les 17-18-19-20 et 21 juin- Possibilité également les 12-13 et 14 et 19 20 et 21.

Retenu 17 au 21 juin.

**- Mesures urgentes à mettre en place :**

- Fossés d'évacuation : contre fossé de l'Omignon accord du propriétaire

- Bouche d'égout à mettre en place à côté de Mme DODRE Peggy.

- Chemin des framboisiers proposé par Thierry DUPARCQ : creuser un fossé sur un de ses terrains agricoles

- Communication entre les membres du Conseil Municipal.

- Cultures agricoles : Séparer les cultures agricoles sur les versants dangereux

- Plan de Sauvegarde Communal proposé en conseil : continuer le travail entrepris : Jean Paul DERMIGNY attire l'attention sur le fait que les bassins versants viennent de 4 directions.

Chacun doit être conscient que des risques nouveaux surviennent et que des retenues pourraient être envisagées.

M. le Maire rappelle qu'en mai 2023, il a envoyé un courrier en Sous-Préfecture afin que des mesures soient prises pour sécuriser le village après une coulée de moindre importance sans qu'une réponse lui ait été fournie et que des actions aient été mises en place. Il informe l'assemblée qu'une réunion de suivi des inondations dans l'Est de la Somme se tiendra le mercredi 12 juin en Préfecture en présence de l'AMEVA, de la Chambre d'Agriculture de la Somme, de la DREAL de la DDTM, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, des communautés de communes et des communes concernées dont Monchy-Lagache fait partie

### **Questions diverses**

**Bureau de vote des Européennes** : Le Bureau de Vote est à préparer : disposition des tables, des bulletins, et mise en place des isolements prévus vendredi 7 juin à 14 Heures.

**Tenue des permanences** : Chacun a reçu un tableau avec les créneaux à tenir, certains créneaux sont à combler ; Le Maire souligne que la tenue du bureau de vote est obligatoire pour les Conseillers et que le Maire peut imposer les créneaux horaires de tenue. Cela peut être un motif de radiation.

**Stockage d'arbres sur terrain communal** : M.YSEB souhaite bénéficier d'une aire de stockage. Une autorisation lui a été accordée par le Maire. En contrepartie il s'est engagé à

restituer les lieux dans l'état où il les a trouvés.

**Parutions sur Facebook :**

Le Maire fait part de publications malveillantes sur FACEBOOK.

Selon ces dernières :

- des administrés se sont vu refuser la fourniture de plantes pour garnir leurs propres pots de fleurs et s'étonnent de ce refus alors que selon leurs informations c'est d'usage dans la commune.

M le Maire souligne que cette allégation est totalement injustifiée et dénature complètement l'effort des bénévoles qui font don de plantes à la commune pour embellir leur village et n'hésitent pas à le fleurir à leur frais et sur leur temps personnel.

- Le Chantier d'insertion a passé du temps chez le Maire.

Sur les 2 jours passés dans la commune suite aux coulées de boues, le Chantier d'insertion a consacré 2 heures de son temps au domicile personnel du Maire qui fait partie des sinistrés.

**Réunion à la demande des sinistrés :**

Intervention de Melinda DE ANDRADE qui fait part de la demande de deux sinistrés qui souhaitent une réunion organisée pour les sinistrés.

M le Maire explique qu'il rend visite à tous les sinistrés et qu'en l'immédiat il n'est pas judicieux de programmer une réunion. Celle-ci se tiendra après la rencontre du 12 juin 2024 avec le Préfet et après la constitution du Plan de Sauvegarde Communal.

A ce propos, la date de la commission pour les risques est fixée au mardi 11 juin – 18 Heures en Mairie.

La séance est levée à 19 H 25

Le Secrétaire de séance



Le Maire

